

REFORME DES RETRAITES

ATTENTION, DANGER !

Après la réforme du code du travail, la hausse de la CSG, la casse du service public ferroviaire, la réforme des retraites est en marche, et doit aboutir à un vote pour l'été 2019..... avec une mise en application en 2025.

Cette nouvelle réforme veut se calquer sur les systèmes suédois, italien ou polonais, soit une retraite par comptes notionnels.

Quel système ?

On accumule des points en cotisant tout au long de sa vie active.

Pour 1€ cotisé => les mêmes droits à la retraite.

Au moment de la retraite, les points sont convertis en pension.



Voici pour la partie visible de l'iceberg, mais quelle est sa partie immergée ? !

Lors du départ à la retraite, les points seront convertis en pension. Le taux de remplacement (montant de la pension) ne sera plus connu à l'avance, il sera calculé chaque année de manière à équilibrer les finances des caisses. Il s'ajustera automatiquement à l'évolution du PIB et la rente viagère sera proportionnelle à l'espérance de vie de la génération concernée. La pension devient une rente, en fonction d'un capital préalable et non un salaire, qui lui reconnaît une qualification.

Le calcul s'effectuera sur l'ensemble de la carrière et non plus les 6 derniers mois pour le public ou les 25 meilleures années pour le privé. Cette méthode de calcul pénalisera les progressions de carrière.

Les régimes ARRCO et AGIRC (retraite complémentaire obligatoire du secteur privé) qui fonctionnent également par un système de points, ont vu le taux de remplacement baisser de plus de 30% en 19 ans !

Mais si l'on se plonge dans l'histoire de la retraite par comptes notionnels suédois, (mise en place en 1998) la baisse entre 2010 et 2014 des rentes de retraites approchait les 10% (-3% en 2010, -4,3% en 2011 et -2,7% en 2014).

« La crise financière qui explosa, obligea le gouvernement suédois à modifier les conditions de versement des pensions en suspendant en 2009 le système et en programmant la baisse des pensions,

puisque le système est devenu déficitaire »*.

Et comme si ce n'était pas suffisant, Jean-Paul Delevoye (haut-commissaire à la réforme des retraites) a déclaré « qu'il n'y aura pas de points gratuits ».

Les mécanismes de solidarité qui permettent de réduire les aléas des carrières pourraient être complètement supprimés.

Cela signifie que les périodes de maladie, chômage, maternité, etc.... ne seront pas prises en comptes. Les femmes perçoivent en moyenne des salaires inférieurs aux hommes, connaissent plus souvent des emplois avec temps partiels afin de s'occuper de leurs enfants.

Celles-ci vont voir leur retraite diminuer encore davantage. Autre conséquence, le fossé entre hommes et femmes va encore s'accroître du point de vue des revenus.

Concernant le paramètre « **espérance de vie** », ce système nie les différences d'espérance de vie entre les classes socio-professionnelles. La **notion de pénibilité est effacée**, les agents exposés à des travaux pénibles ont une espérance de vie plus courte.

Ils seront donc pénalisés puisque la pénibilité de leur emploi ne leur permettra pas de partir plus tôt. Ils seront même incités à rester au travail, puisque chaque année passée à travailler augmente leur compte.

La **CGT** s'oppose catégoriquement à ce nouveau coup de canif sur les retraites.

Montreuil, le 2 août 2018

Nos revendications sont :

- ➡ Retour au droit à la retraite à 60 ans ;
- ➡ Au moins 75% de la rémunération d'activité indexé sur les salaires et non sur les prix ;
- ➡ Préservation des régimes spéciaux ;
- ➡ Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire après suppression du R.A.F.P. (Régime additionnel fonction publique) ;
- ➡ Prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite ;
- ➡ Maison commune des régimes de retraite par répartition.

YES WE CANNE



*Article « Les retraites façon Macron, le piège des comptes notionnels » du 17 mars 2017 par Jean-Marie Harribey